Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BELLE ETOILE

804 Route de Chambéry 73200 GILLY SUR ISERE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Eaux brutes 6
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
1.6. Eaux traitées 7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 7
1.6.2. Production 7
1.6.3. Achats d'eaux traitées 8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 8
1.6.5. Autres volumes 9
1.6.6. Volume consommé autorisé 9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 9
2. Tarification de l'eau et recettes du service 10
2.1. Modalités de tarification 10
2.2. Facture d'eau type (D102.0) 11
2.3. Recettes 13
3. Indicateurs de performance 14
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 14
3.3. Indicateurs de performance du réseau 16
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 16
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 17
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 17
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 19
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 19
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 19
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 20
3.9. Taux de réclamations (P155.1) 20
4. Financement des investissements 21
4.1. Branchements en plomb 21
4.2. Montants financiers 21
4.3. État de la dette du service 21
4.4. Amortissements 21
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 22
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 24
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 24
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 24
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 25

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

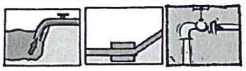

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BELLE ETOILE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection du point de prélèvement (1)	☑	☐
Traitement (1)	☑	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☑	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ALBERTVILLE-QUARTIER ST SIGISMOND, ALLONDAZ, GILLY-SUR-ISERE, GRIGNON, MARTHOD, MERCURY, MONTHION, PALLUD, PLANCHERINE, THENESOL
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☑ Oui, date d'approbation* : 20/06/2006 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☑ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

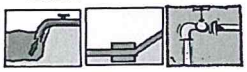

Le service est exploité en ☑ **régie**
☐ **régie avec prestataire de service**
☐ **régie intéressée**
☐ **gérance**
☐ **délégation de service public : affermage**

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

☐ **délégation de service public : concession**

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 16 694 habitants au 31/12/2014.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 7 373 abonnés au 31/12/2014 (7 254 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014
ALBERTVILLE	**1834**	**1851**
ALLONDAZ	**123**	**126**
GILLY-SUR-ISERE	**1419**	**1464**
GRIGNON	**841**	**849**
MARTHOD	**692**	**701**
MERCURY	**1395**	**1417**
MONTHION	**219**	**219**
PALLUD	**357**	**363**
PLANCHERINE	**210**	**216**
THENESOL	**164**	**167**
Total	**7 254**	**7373**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 44,15 abonnés/km au 31/12/2014 (43.43 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,26 habitants/abonné au 31/12/2014.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 84,77 m^3/abonné au 31/12/2014. (87,51 m^3/abonné au 31/12/2013).

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

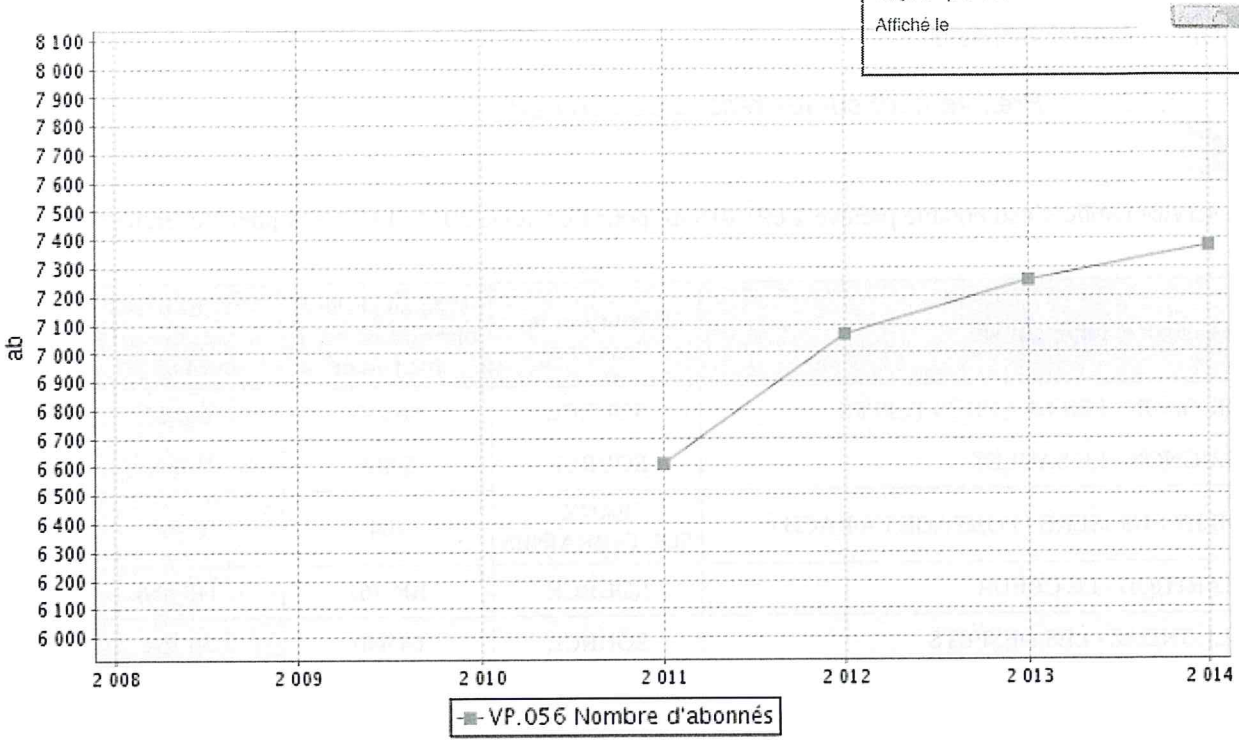

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 1 091 818 m³ pour l'exercice 2014 (1 094 539 pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m³
GRIGNON - LES GRANDES TEPPES	SOURCE	56 257	64 256
GRIGNON - LE SAULET	SOURCE	5 868	1 062
GILLY SUR ISERE - POMPAGE LA RACHY	EAUX SOUTERRAINES	404	6 460
MARTHOD - LE CREUX	SOURCE	104 761	113 536
ALLONDAZ - LES DESERTS	SOURCE	64 440	56 164
THENESOL - PLAMBOIS	SOURCE	0	0
MARTHOD - LANCHERON	SOURCE	98 491	101 238
MERCURY - REYDET	SOURCE	0	0
MARTHOD - BOEX	SOURCE	0	0
MARTHOD - PRANY	SOURCE	0	0
PLANCHERINE - NANT DES MARTINS	SOURCE	245 567	230 084
ALLONDAZ - PRAVANT	SOURCE	0	0
MONTHION - PLANCHAMP	SOURCE	84 018	74 236
PLANCHERINE - BONTEY	SOURCE	56 060	62 648
GRIGNON - LA GRILLAZ	SOURCE	16 641	5 191
MERCURY - LE CARTHERIN OU LE VERNEY	SOURCE	37 261	37 555
MERCURY - LA DHUY	SOURCE	324 771	339 388
MERCURY - LA RAMAZ	SOURCE	0	0
Total		1 094 539	1 091 818

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0.49%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

SANS OBJET

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014

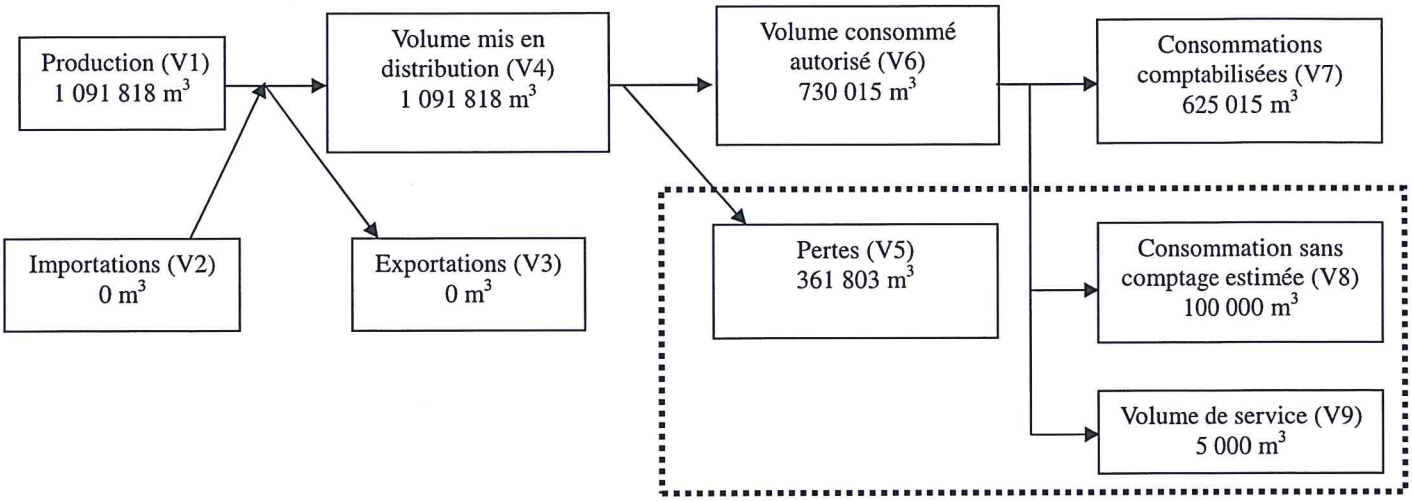

1.6.2. Production

Le service a 8 stations de traitement au niveau des réservoirs.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
RESERVOIR DU CHEF LIEU DE MERCURY	Chlore gazeux en injection directe
RESERVOIR CHEF LIEU ALLONDAZ	Chlore gazeux transformé en eau chlorée
RESERVOIR MERIER ALLONDAZ	
RESERVOIR CHANTEMERLE MARTHOD	
RESERVOIR LE CREUX MARTHOD	
RESERVOIR LE BONTE PLANCHERINE	
RESERVOIR LE REPLAIN THENESOL	Eau chlorée en injection par goutte à goutte mécanique
RESERVOIR LE CARTHERIN MERCURY	Mécanisme par rayon Ultra Violet
RESERVOIR LE BONTE PLANCHERINE	Filtration par poche jetable 20µ

Les autres réservoirs sont traités ponctuellement par pain de javel.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m³	Indice de protection de la ressource exercice 2014
GRIGNON - LES GRANDES TEPPES	56 257	64 256	80
GRIGNON - LE SAULET	5 868	1 062	80
GILLY SUR ISERE - POMPAGE LA RACHY	404	6 460	80
MARTHOD - LE CREUX	104 761	113 536	80
ALLONDAZ - LES DESERTS	64 440	56 164	60
THENESOL - PLAMBOIS	0	0	60
MARTHOD - LANCHERON	98 491	101 238	80
MERCURY - REYDET	0	0	60
MARTHOD - BOEX	0	0	60
MARTHOD - PRANY	0	0	0
PLANCHERINE - NANT DES MARTINS	245 567	230 084	80
ALLONDAZ - PRAVANT	0	0	40
MONTHION - PLANCHAMP	84 018	74 236	80
PLANCHERINE - BONTEY	56 060	62 648	60
GRIGNON - LA GRILLAZ	16 641	5 191	80
MERCURY - LE CARTHERIN OU LE VERNEY	37 261	37 555	80
MERCURY - LA DHUY	324 771	339 388	60
MERCURY - LA RAMAZ	0	0	0
Total du volume produit (V1)	1 094 539	**1 091 818**	**71,61**

1.6.3. Achats d'eaux traitées

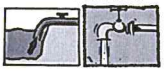

SANS OBJET

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

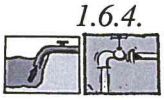

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	634 802	625 015	-1,5%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**634 802**	**625 015**	**-1,5%**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**-**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

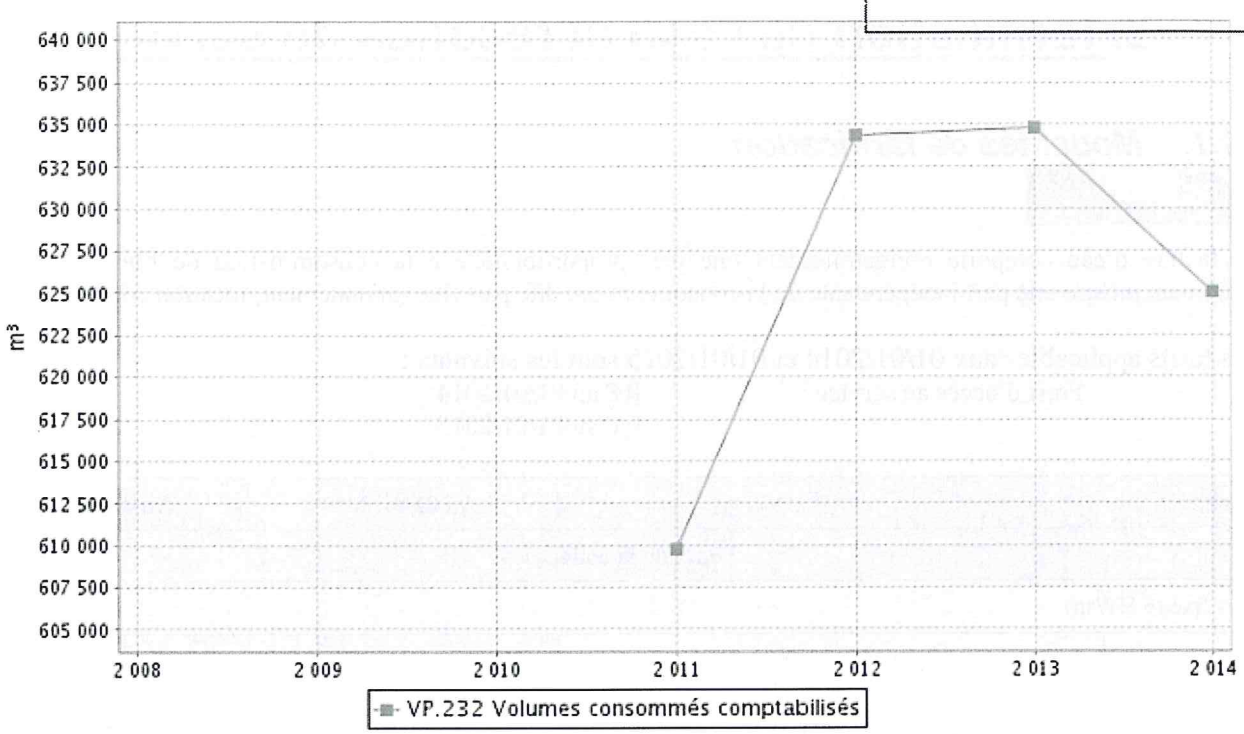

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**100 000**	**100 000**	**0 %**
Volume de service (V9)	**5 000**	**5 000**	**0 %**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**739 802**	**730 015**	**-1.32%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 167 kilomètres au 31/12/2014 (167 au 31/12/2013).

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2014
0 € au 01/01/2015

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	56,86 €	56,86 €
	Abonnement[1] DN 20mm	95.48 €	95.48 €
	Abonnement[1] DN 25mm	149.99 €	149.99 €
	Abonnement[1] DN 30mm	204.88 €	204.88 €
	Abonnement[1] DN 40mm	329.13 €	329.13 €
	Abonnement[1] DN 50mm	346.05 €	346.05 €
	Abonnement[1] DN 60mm	352.33 €	352.33 €
	Abonnement[1] DN 80mm	359.93 €	359.93 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m^3	1,147 €/m^3	1,188 €/m^3
Autre : Vente en gros aux collectivités en secours		0.996 €	0.996 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,085 €/m^3	0,081 €/m^3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m^3	0,29 €/m3

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements

[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/11/2013 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 08/09/2010 effective à compter du 01/01/2011 fixant les tarifs des locations des compteurs généraux
- Délibération du 25/09/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les modalités de déductions des consommations des compteurs individuels reliés aux compteurs généraux
- Délibération du 20/04/2011 effective au 01/05/2011 fixant les tarifs des prix de travaux et prestations de services pour le compte des abonnés ainsi que celles qui l'ont modifiée en partie, soit :
  - Délibération du 28/03/2012 effective au 01/04/2012
  - Délibération du 18/07/2012 effective au 01/10/2012
  - Délibération du 15/05/2013 effective au 01/06/2013
  - Délibération du 09/02/2014 effective au 01/03/2014

2.2. *Facture d'eau type (D102.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	56,86	56,86	0%
Part proportionnelle	137,64	142,56	3,6%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	194,50	199,42	2,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,20	9,72	-4,7%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%
TVA	13,11	13,42	2,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m^3	56,91	57,94	1,8%
Total	**251,41**	**257,36**	**2,4%**
Prix TTC au m^3	**2,10**	**2,14**	**1,9%**

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

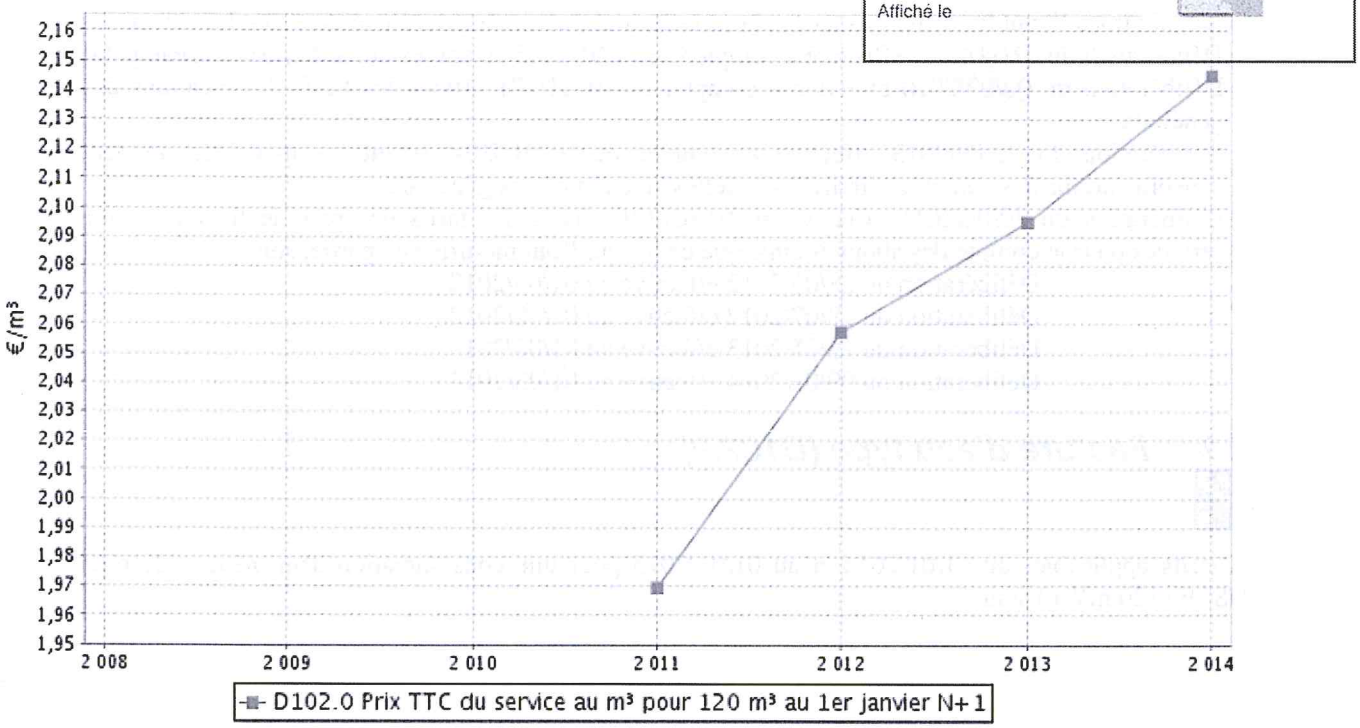

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- X annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- X annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 625 015m^3/an (634 802m^3/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

_Financement de travaux importants d'amélioration de substitution de ressources, hausse des coûts des fournitures, nouvelle norme sur les diagnostics liés à l'amiante dans les enrobés…

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

2.3. Recettes

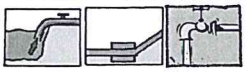

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 176 947.95	1 201 569.29	
dont abonnements	*412 462.44*	*419 228.78*	
Total recettes de vente d'eau	**1 176 947.95**	**1 201 569.29**	
Recettes liées aux travaux	50 653.30	39 001.08	
Total des recettes	**1 227 601.25**	**1 240 570.37**	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 1 447 994 € (1 352 249 € au 31/12/2013).

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

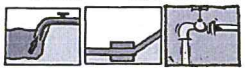

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	112	11	123	8
Paramètres physico-chimiques	129	21	123	28

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	90,2%	93,5%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	83,7%	77,2%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

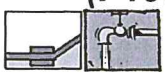

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	**5**
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Non	**0**
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	90%	**0**
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	**0**
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	**10**
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	**10**
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

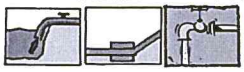

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	67.6 %	66,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	12.14	11,98
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	58 %	57,2 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

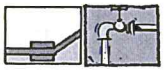

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,7 m^3/j/km (7.54 en 2013).

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

3.3.3. *Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

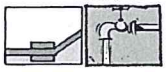

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 5,9 m^3/j/km (5.82 en 2013).

3.3.4. *Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

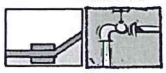

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	2.3	1.1	1.6	2	2

Au cours des 5 dernières années, 9 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1.08%.

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 71,6%.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. *Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)*

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, 10 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,36 pour 1 000 abonnés.

3.6. *Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)*

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux de respect de ce délai est de 100%.

3.7. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)*

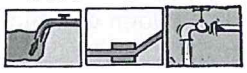

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	1 263 428	1 076 836
Epargne brute annuelle en €	428 244	330 945
Durée d'extinction de la dette en années	2.95	3,3

Pour l'année 2014, la durée d'extinction de la dette est de 3,3 ans (2.95 en 2013).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2013 tel que connu au 31/12/2014	-	7 500
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2013	1 426 622	1 530 854
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2013	-	0,49

Pour l'année 2014, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,49%.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 10

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, le taux de réclamations est de 1,36 pour 1000 abonnés.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements		5828
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		0.02%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0.07%
*** Données à affiner avec la gestion des points de livraison dans logiciel métier en cours d'acquisition**		

4.2. Montants financiers

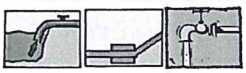

	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	560 510	1 103 952
Montants des subventions en €	4 485	170 108

4.3. État de la dette du service

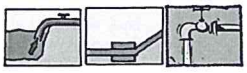

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 263 428	1 076 836
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	96 643	89 948
	en intérêts	64 507	57 246

4.4. Amortissements

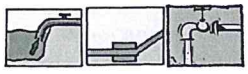

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 199 979 € (196 101 € en 2013).

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Acquisition logiciel métier	30 000	30 000
Acquisition SIG et mise à jour plan de réseaux	30 000	30 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

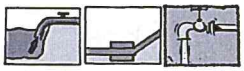

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
MARTHOD Les Moulins Le Bois	2014	220 000.00 €
MARTHOD Bulles du Haut	2014	
MARTHOD Chantemerle Les Chavonnes	2014	
GRIGNON/MONTHION	2014	150 000.00 €
PLANCHERINE Chef-lieu	2014	202 000.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2014	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2014**	**737 000.00 €**
MERCURY La Soffaz	2014	250 000.00 €
GRIGNON/MONTHION	2015	1 200 000.00 €
MARTHOD Le Villard	2015	160 000.00 €
ALLONDAZ PALLUD Forêt du Tall	2015	282 500.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2015	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2015**	**2 057 500.00 €**
MARTHOD Le Villard Le Bois	2016	154 830.00 €
PLANCHERINE Sous Le Col	2016	60 000.00 €
MERCURY Pontfet 1	2016	150 000.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2016	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2016**	**375 000.00 €**
MARTHOD Château Vieux-Villard	2017	328 976.50 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2017	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2017**	**493 976.50 €**
MERCURY Pontfet 2	2018	150 000.00 €
MARTHOD Le Chosal	2018	235 286.50 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2018	165 000.00 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

TOTAL ANNUEL	**2018**	**400 286.50 €**
ALLONDAZ Adduction Les Déserts	2019	116 500.00 €
MERCURY Pontfet 3	2019	150 000.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2019	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2019**	**431 500.00 €**
ALLONDAZ Sous réservoir Mérier	2020	181 590.50 €
ALLONDAZ Chef-Lieu	2020	51 055.00 €
MERCURY Les Granges-Chevronnet	2020	152 186.30 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2020	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2020**	**317 186.30 €**
MERCURY Chevronnet	2021	188 083.00 €
MERCURY Chevronnet-Château Vieux	2021	202 958.50 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2021	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2021**	**367 958.50 €**
MERCURY Château Vieux-Chosal-CD63	2022	149 271.00 €
MARTHOD Chantemerle	2022	130 040.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2022	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2022**	**295 040.00 €**
MERCURY Le Chosal Villard	2023	212 947.00 €
MERCURY Château Vieux-Villard	2023	268 500.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2023	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2023**	**433 500.00 €**
ALLONDAZ Adduction Les Déserts	2024	268 500.00 €
SIEBE Renouvellement/Fuite/Déplacement divers	2024	165 000.00 €
TOTAL ANNUEL	**2024**	433 500.00 €
TOTAL GENERAL		**6 342 447.80 €**

Programme de renouvellement pour résorption des fuites et sécurisation de la distribution hormis Grignon/Monthion 2014-2015, substitution de ressources pour amélioration qualité.

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu 34 demandes d'abandon de créance et la commission en a accordé 11 qui correspondaient aux critères établis.
7 500 € toutes origines confondues ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,012 €/m^3 pour l'année 2014.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Territoire Malien - Une opération annuelle en lien avec les communautés de communes du territoire a été suspendue en raison des problèmes liés aux opérations militaires de ce secteur	2 000

Envoyé en préfecture le 26/06/2015
Reçu en préfecture le 26/06/2015
Affiché le

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		16 694
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,1	2,14
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]		4
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	90,2%	93,5%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	83,7%	77,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		15
P104.3	Rendement du réseau de distribution		66,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	7.54	7,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5.82	5,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		1.08%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		71,6%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]		0,012
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]		1,36
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2.95	3,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente		0,49%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]		1,36